

VOUS VOULEZ CONDUIRE AU QUÉBEC ?

**Vous devez avoir
un permis de conduire
valide de la classe
appropriée portant
les mentions requises.**

Pour connaître les particularités
liées à l'obtention d'un permis :



[saaq.gouv.qc.ca/
obtenir-permis](http://saaq.gouv.qc.ca/obtenir-permis)



Québec 

PRÉPAREZ-VOUS AUX EXAMENS DE CONDUITE

Vous êtes un nouvel arrivant ou une nouvelle arrivante ?

Prenez connaissance des règles de sécurité routière et des moyens de vous préparer aux examens :



[saaq.gouv.qc.ca/
nouveaux-arrivants](http://saaq.gouv.qc.ca/nouveaux-arrivants)

À SAVOIR

Permis de conduire délivré par un pays avec lequel le Québec n'a pas d'entente de réciprocité

Vous détenez votre permis depuis au moins un an ? Vous devez passer les examens théorique et pratique.

En cas d'échec à l'examen pratique :

- Vous ne pourrez plus conduire avec votre permis étranger.
- Vous recevrez un permis d'apprenti conducteur.

Le jour de l'examen

Faites-vous accompagner par une personne qui pourra conduire votre véhicule, si nécessaire.

103327 C-7036-2 (25-05)

**Société de l'assurance
automobile**

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité